

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

VU l'article L. 2122-25 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que «Le maire procède à la désignation des membres du conseil municipal pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes » ;

VU l'article R. 125-8-2 du Code de l'Environnement ;

VU les articles L. 441-2 et R. 411-9 du Code de la Construction et de Habitation ;

VU l'article 411-1 du Code l'Éducation ;

VU l'article D. 511-36 et suivants du Code l'Éducation ;

VU l'article R. 212-26 du Code de l'Éducation;

VU l'article R. 6143-4 du Code de la Santé Publique ;

VU les lois n°83-634 et n°84-53 et les décrets n°85-603 et n°95-1017;

VU les statuts des différents organismes et établissements ;

ARRETE

ARTICLE 1

L'arrêté du 21 juin 2022 portant modification des dispositions de l'arrêté du 23 septembre 2020 est abrogé.

L'arrêté du 05 décembre 2023 portant désignation de représentants de la Commune est abrogé.

ARTICLE 2

Thomas WEIBEL est désigné, en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la COMMISSION CHARGÉE DE CONCOURIR A LA RÉVISION DU PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE DE L'AGGLOMÉRATION CLERMONTOISE.

ARTICLE 3

Cyril CINEUX, en tant que titulaire, et **Thomas WEIBEL** en tant que suppléant, sont désignés afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du collège en matière de transport de la SOUS-COMMISSION DÉPARTEMENTALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES.

Pierre MIQUEL, en tant que titulaire, et **Anne-Laure STANISLAS** en tant que suppléante, sont désignés afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du collège maîtres d'ouvrages et gestionnaires de voiries ou d'espaces publics de la SOUS-COMMISSION DÉPARTEMENTALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES.

ARTICLE 4

Jérôme GODARD, en tant que titulaire et **Frédéric PILAUD**, en tant que suppléant, sont désignés afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la SOUS-COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.

ARTICLE 5

Laetitia BEN SADOK, en tant que titulaire à la « formation dite carrière » et **Pierre SABATIER**, en tant que titulaire à la « formation dite publicité », sont désignés afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES (CDNPS).

ARTICLE 6

Rémi CHABRILLAT, est désigné en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du conseil d'administration du COMITÉ DE BASSIN LOIRE BRETAGNE.

ARTICLE 7

Rémi CHABRILLAT, en tant que titulaire et **Thomas WEIBEL**, en tant que suppléant, sont désignés afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la COMMISSION DE SUIVI DU CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE PUY-LONG.

ARTICLE 8

Rémi CHABRILLAT, en tant que titulaire et **Thomas WEIBEL**, en tant que suppléant, sont désignés afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la COMMISSION DE SUIVI DE SITE RATTACHÉE AU PÔLE DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES EXPLOITE PAR LA SOCIETE VERNEA.

ARTICLE 9

Thomas WEIBEL et **Yann LEMOIGNE** sont désignés, en tant que titulaires, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de l'assemblée générale de l'ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRETE URBAINE.

ARTICLE 10

Manuela FERREIRA DE SOUSA, **Valérie BERNARD** et **Wendy LAFAYE** sont désignées, en tant que titulaires, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du conseil d'administration de l'association PUBLIC INFO.

ARTICLE 11

Thomas WEIBEL et **Didier MULLER** sont désignés, en tant que titulaires, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du jury du CONCOURS DES MAISONS FLEURIES.

ARTICLE 12

Pierre MIQUEL est désigné en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la commission d'attribution d'Auvergne Habitat.

Dominique BRIAT, est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de l'assemblée générale d'Auvergne Habitat.

ARTICLE 13

Dominique BRIAT, est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la commission d'attribution de l'Agence Clermont Centre de l'OPHIS (Office Public de l'Habitat et de l'Immobilier Social).

Samir EL BAKKALI, est désigné en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la commission d'attribution de l'Agence Clermont Nord de l'OPHIS (Office Public de l'Habitat et de l'Immobilier Social).

ARTICLE 14

Dominique BRIAT est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la Commission d'Attribution et d'Examen des Logements (CAEOL) Sud-Est de ASSEMBLIA.

Magali GALLAIS est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la Commission d'Attribution et d'Examen des Logements (CAEOL) Nord-Centre-Ouest de ASSEMBLIA.

ARTICLE 15

Sylviane TARDIEU, est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la commission d'attribution du CDC HABITAT SOCIAL.

Odile VIGNAL, est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du Comité d'Orientation Stratégique du CDC HABITAT SOCIAL.

ARTICLE 16

Grégory BERNARD, est désigné en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL).

ARTICLE 17

Sont désignés afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein des conseils d'école des écoles maternelles et élémentaires de la Commune selon l'ordre de priorité suivant :

- Cécile AUDET
- Christophe BERTUCAT
- Thomas WEIBEL
- Marion BARRAUD
- Laetitia BEN SADOK
- Christine DULAC ROUGERIE
- Estelle BRUANT
- Sylviane TARDIEU
- Sondès EL HAFIDHI
- Valérie BERNARD
- Anne-Laure STANISLAS

ARTICLE 18

Didier MULLER, est désigné en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du comité de pilotage de l'INSTITUT DES MÉTIERS.

ARTICLE 19

Cécile AUDET, est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du conseil d'administration du CONSEIL ACADEMIQUE DE LA VIE LYCEENNE.

ARTICLE 20

Cécile AUDET, est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'ÉCOLE SUPÉRIEURE DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION (ESPE) (Université Clermont Auvergne).

ARTICLE 21

Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, est désigné en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du Conseil Stratégique et Pédagogique de l'ÉCOLE DOCTORALE DES SCIENCES POUR L'INGÉNIEUR (Université Clermont Auvergne).

ARTICLE 22

Sylviane TARDIEU, est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du conseil de service du CENTRE FLEURA (Centre Français Langue Etrangère et Universitaire en Région Auvergne) (Université Clermont Auvergne).

ARTICLE 23

Jérôme AUSLENDER, est désigné en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein des instances de la FONDATION POUR LES ÉTUDES ET RECHERCHES SUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (FERDI).

ARTICLE 24

Isabelle LAVEST, est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du conseil de direction du CENTRE RÉGIONAL DE FORMATION AUX CARRIÈRES DES BIBLIOTHÈQUES, DU LIVRE ET DE LA DOCUMENTATION.

ARTICLE 25

Grégory BERNARD, est désigné en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la commission d'attribution d'aides sociales du fonds Madeleine Simonet de l'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE CLERMONT-FERRAND (ENSACF).

ARTICLE 26

Cécile AUDET, en tant que titulaire et **Magali GALLAIS**, en tant que suppléante, sont désignés afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS.

ARTICLE 27

Jérôme AUSLENDER, en tant que titulaire et **Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL**, en tant que suppléant, sont désignés afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du conseil d'administration du COMITE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES (CROUS).

ARTICLE 28

Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, est désigné en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du conseil de service du SERVICE DE SANTE UNIVERSITAIRE (SSU).

ARTICLE 29

Isabelle LAVEST, est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de l'assemblée générale de la SOCIETE DES AMIS D'HENRI POURRAT.

ARTICLE 30

Isabelle LAVEST, **Dominique BRIAT**, **Anna AUBOIS** et **Christiane JALICON** sont désignées en tant que titulaires, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de l'assemblée générale de l'ASSOCIATION DES ARTISTES D'Auvergne.

ARTICLE 31

Isabelle LAVEST et **Estelle BRUANT** sont désignées, en tant que titulaires, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de l'assemblée générale de l'ORACLE (Office Régional d'Action Culturelle de Liaisons et d'Échanges).

ARTICLE 32

Manuela FERREIRA DE SOUSA est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association LES AMIS DU RIO.

ARTICLE 33

Estelle BRUANT, est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de l'assemblée générale de la FEDERATION FRANÇAISE DES ÉCOLES DE CIRQUE.

ARTICLE 34

Isabelle LAVEST, est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de l'assemblée générale du FONDS RÉGIONAL D'ART CONTEMPORAIN (FRAC).

ARTICLE 35

Isabelle LAVEST, est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein des instances de la FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR LA CULTURE (FNCC).

ARTICLE 36

François-Nicolas L'HARDY, est désigné en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de DIAGONAL.

ARTICLE 37

Isabelle LAVEST, est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de l'assemblée générale de l'AGENCE DE COOPÉRATION INTERRÉGIONALE (ACIR) – CHEMINS DE COMPOSTELLE.

ARTICLE 38

Isabelle LAVEST, en tant que titulaire, est désignée afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein la COMMISSION RÉGIONALE DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE.

ARTICLE 39

Christine DULAC ROUGERIE, est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de l'assemblée générale de l'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES).

ARTICLE 40

Cécile AUDET, en tant que titulaire et **Wendy LAFAYE**, en tant que suppléante, sont désignées afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du conseil d'administration de l'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE DU PUY-DE-DOME (ADSEA63).

ARTICLE 41

Didier MULLER, est désigné en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE ET LA MÉMOIRE DE LA NATION.

ARTICLE 42

Sylviane TARDIEU, en tant que titulaire et **Estelle BRUANT**, en tant que suppléante, sont désignées afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du comité départemental de la MISSION INTERMINISTÉRIELLE DE LUTTE CONTRE LA DROGUE ET LES CONDUITES ADDICTIVES (MILDECA).

ARTICLE 43

Sylviane TARDIEU est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du conseil d'administration de l'association ESPERANCE 63.

ARTICLE 44

Pierre MIQUEL, est désigné en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du conseil d'administration de l'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'AMIS ET DE PARENTS DE PERSONNES HANDICAPÉES (ADAPEI 63).

ARTICLE 45

Cyril CINEUX, **Fatima BISMIR** et **Peggy DESBOIS** sont désignés en tant que titulaires, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES (CIAPH).

ARTICLE 46

Pierre MIQUEL, en tant que titulaire et **Nicaise JOSEPH**, en tant que suppléant, sont désignés afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du COMITÉ LOCAL DU FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE "FIPHFP".

ARTICLE 47

Lucas PEYRE, est désigné en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du conseil de la vie sociale de l'EHPAD SAINTE-THÉRÈSE.

ARTICLE 48

Valérie BERNARD, **Nicaise JOSEPH**, **Sylviane TARDIEU** et **Cécile AUDET** sont désignées, en tant que titulaires, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein des instances du CENTRE SOCIAL NORD.

ARTICLE 49

Magali GALLAIS, en tant que titulaire et **Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL**, en tant que suppléant, sont désignés afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LUTTE CONTRE LA PROSTITUTION, LE PROXÉNÉTISME ET LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS AUX FINS D'EXPLOITATION SEXUELLE.

ARTICLE 50

Frédéric PILAUD et **Magali GALLAIS**, en tant que titulaires et **Thomas WEIBEL** et **Cécile AUDET**, en tant que suppléants, sont désignés afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du CONSEIL MEDICAL.

ARTICLE 51

Olivier BIANCHI, **Jérôme AUSLENDER**, **Didier MULLER**, **Anna AUBOIS**, **Thomas WEIBEL**, **Pierre SABATIER**, **Magali GALLAIS** et **Jean-Pierre BRENAS**, sont désignés, en tant que titulaires, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la COMMISSION « AD HOC » POUR LA DÉNOMINATION DE VOIES.

ARTICLE 52

Vincent SOULIGNAC, est désigné en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉVENTION ROUTIÈRE.

ARTICLE 53

Didier MULLER, en tant que titulaire et **Jean-Michel PASCAL**, en tant que suppléant, sont désignés afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de QUALIBAT - COMMISSION D'EXAMEN DE QUALIFICATION DU PUY-DE-DÔME.

ARTICLE 54

Didier MULLER est désigné, en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand, en tant que CORRESPONDANT DÉFENSE.

ARTICLE 55

Samir EL BAKKALI, est désigné en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de RESACOO.

ARTICLE 56

Cyril CINEUX, en tant que titulaire, et **Pierre MIQUEL**, en tant que suppléant, sont désignés afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein la COMMISSION LOCALE DE TRANSPORTS PUBLICS PARTICULIERS DE PERSONNES.

ARTICLE 57

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30 SEP. 2024

Le Maire,



Olivier BIANCHI



Le Maire certifie sous sa responsabilité

le caractère exécutoire de cet acte

- Notifié le 30 SEP. 2024

- Transmis au représentant de l'Etat le 30 SEP. 2024

- Publié par mise en ligne le 30 SEP. 2024